

à ce sujet, monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre sera formée en comité plénier pour l'étude du bill. On s'écarte de la méthode actuelle en insérant dans les statuts une disposition relative aux contrats passés directement entre le gouvernement fédéral et les municipalités. Sans doute l'autorisation du gouvernement provincial est-elle requise, mais il est évident, toutefois, que nous entrons dans une ère où le gouvernement fédéral et les municipalités pourront passer des contrats directement, moyennant certaines réserves il est vrai. On pourra peut-être ainsi raccourcir certaines façons de procéder et supprimer certains délais, ainsi qu'une partie du rouage gênant qui a empêché l'article 35 de produire l'effet que le Parlement avait à l'esprit lorsqu'il a approuvé cet article, en 1935.

L'exposé que le ministre a fait aujourd'hui ne reconnaît en aucune façon la nécessité de prendre quelque mesure de première importance en vue de répondre aux besoins d'ordre financier des municipalités, si nous voulons nous attaquer d'une façon efficace au problème de l'habitation. Dans son exposé le ministre a reconnu que ce qui retarde surtout la construction d'habitations au Canada actuellement c'est la pénurie de terrains munis des services municipaux, en particulier dans les zones limitrophes des grandes agglomérations urbaines où la population a augmenté très rapidement. Mais comment allons-nous faire face au problème qui se pose à ces municipalités? Il faudra bien autre chose que des dispositions habilitantes du genre de celles dont nous sommes saisis pour que les municipalités puissent désormais s'attaquer avec quelque chance de succès à cette crise du logement dans les endroits même où elle sévit avec le plus d'acuité. Ces municipalités sont en vérité tout à fait dépourvues des moyens d'assurer l'aménagement des lotissements. Bon nombre d'entre elles prennent ouvertement des mesures pour empêcher la construction de maisons à l'intérieur de leurs limites, se sentant incapables de résoudre les problèmes que cela pose ou de surcharger encore davantage le contribuable qui ploie déjà sous le lourd fardeau des services municipaux dont il doit actuellement faire les frais. Le prix de ces services s'est formidablement accru. Qu'on songe seulement à l'augmentation des frais de construction des écoles. Mais tout cela est hors de prix! Voilà les problèmes qui imposent en ce moment à nos municipalités un fardeau plus lourd que jamais auparavant.

Elles doivent actuellement se contenter de l'assiette de l'impôt qu'on leur a réservée il y a 80 ans, assiette beaucoup trop réduite si on songe aux exigences qu'elles sont appelées à satisfaire à notre époque, notamment dans les régions du genre de celles dont j'ai fait

[M. Fleming.]

mention, du fait de la crise aiguë du logement. Or le Gouvernement n'a pas dit un mot d'un éventuel programme destiné à résoudre ce problème, dont la solution s'impose pourtant. Nous qui siégeons ici, monsieur l'Orateur, nous avons fait savoir que nous étions prêts à proposer un programme en ce sens. Nous proposons que les autorités fédérales et provinciales s'appliquent à étudier de concert le domaine des ressources fiscales, dans son ensemble, afin d'en arriver à un accord pouvant assurer aux gouvernements provinciaux et, par l'intermédiaire de ces derniers, aux gouvernements municipaux, des sources de revenu suffisantes pour répondre aux besoins auxquels les municipalités doivent répondre de nos jours. Il est impossible de régler de façon efficace le problème de l'habitation au Canada, notamment dans les régions où le problème se pose de la façon la plus aiguë, à moins de prendre des mesures du genre de celles que j'ai proposées, afin d'assurer aux municipalités des moyens suffisants pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui a trait à l'habitation et autres besoins.

Je dirai au ministre, en toute candeur, que le Gouvernement n'a jamais eu de meilleur ministre pour s'occuper du problème de l'habitation. Au cours de la période d'après-guerre, nous avons eu plusieurs ministres qui se sont occupés de la question. Mais je dirai à la Chambre que le ministre actuel est le mieux qualifié de tous ceux que nous avons eus jusqu'ici. Il a assumé ses fonctions à la Chambre avec beaucoup plus de franchise et de candeur,—j'ajouterais, avec plus de conscience, je crois,—que ses prédécesseurs. Mais comme j'ai tenté de le signaler, monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a pas encore reconnu l'acuité du problème; ce n'est qu'en reconnaissant la gravité de ce problème qu'il pourrait prétendre s'y attaquer sérieusement en vue de le régler dans tous ses détails difficiles. En second lieu, le Gouvernement manque encore d'énergie dans les efforts tentés en vue de répondre aux besoins de l'habitation, c'est manifeste. Il est bien évident qu'il se contente de compter le nombre d'habitations qui ont été construites et d'y trouver une source de satisfaction, qu'il s'arrête là sans examiner jusqu'à quel point les besoins ont dépassé le rythme de la construction de maisons au Canada.

Enfin, monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a pas reconnu la nécessité d'accorder de l'aide aux municipalités, sans laquelle on ne résoudra pas de façon efficace le problème urgent de l'habitation au Canada.